

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 25 juillet 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 5 pouvoirs	19 juillet 2023	19 juillet 2023

N° délibération	Objet
2023-049	Convention avec l'ADIL du Finistère

Le vingt-cinq juillet 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Claude MOREL, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL :

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Brigitte COURBEZ, Josiane GUINVARC'H à Jean-Yves BROUSTAL, Anne ROLLAND à Philippe ROBERT-DANTEC, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Excusés : Coralie JEZEQUEL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS, Mickaël TOULLEC

Secrétaire de séance : Sylvie ALLAIN

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le Président rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) en Finistère assure une mission d'information sur toutes les questions techniques, juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat. La communauté de communes adhère à l'ADIL du Finistère depuis 2017.

Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230725-2023049C-DE

La convention actuelle nécessite d'être remise à jour concernant les missions de base, les activités ponctuelles et la contribution financière.

Considérant d'une part le besoin d'information des habitants du territoire relatif au logement et à l'habitat, en effet, plus de 100 ressortissants de la communauté de communes ont recours chaque année au services de l'ADIL et d'autre part la vocation de l'ADIL à informer le public sur ces questions de manière objective, neutre et gratuite, le président propose de renouveler une convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère afin de définir les relations entre les deux organismes.

Le Président précise que la contribution financière de la collectivité sera de 0,22 € par habitant pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère tel que prévu ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 27 juillet 2023